

REPUBLIQUE
FRANCAISE

Registre des délibérations

DEPARTEMENT DE
L'ARDECHE

DÉCISION MUNICIPALE
N°2026-55

ARRONDISSEMENT
DE PRIVAS

Objet : Demande d'aide financière au Département de l'Ardèche pour les festivités à l'occasion du 14 juillet 2026

Le Maire de La Voulte-sur-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 07 avril 2026 portant délégation du conseil municipal au Maire,

À l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, des festivités auront lieu sur la commune de la Voulte-sur-Rhône. Un spectacle pyrotechnique sera tiré depuis le Rhône suivi d'une soirée dansante de Deejay P-A. La Vogue débutera le vendredi 10/07/2026 et accompagnera les festivités du 14/07/2026.

Le coût total prévisionnel de ces festivités s'élève à 24 102.86 € TTC.

La commune mettra en valeur le Rhône, la Halte fluviale « *Marc Bolomey* », le pont et le patrimoine tant communal que départemental. Sur tous ses supports de communication concernant cette journée festive, la commune a apposé le logo du département d'Ardèche.

Compte tenu de la portée départementale de cette journée, la commune de La Voulte-sur-Rhône sollicite au Département d'Ardèche une aide financière d'un montant de 3 000,00 €.

DECIDE

- **DE SIGNER** la demande d'aide financière auprès du Département de l'Ardèche pour un montant de 3 000.00 €.

À La Voulte sur Rhône, le 17/06/2026

Le Maire,
Jérôme LEBRAT



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision (R.421-1 et suivants CJA).